



« Se soumettre ou résister » **NON AU FICHAGE ADN !**

Procès en appel le 28 novembre 2006 à Nîmes à 8h30

Soutien à Benjamin Deceuninck Condamné à 1 mois de prison avec sursis en septembre 2005 pour un arrachage d'OGM, Benjamin Deceuninck, paysan, avait été convoqué le 23 juin dernier pour un **prélèvement ADN qu'il avait refusé.**

Il a été condamné le 29 septembre dernier pour son refus à 500 € d'amende par le tribunal d'Alès.

- Considérant qu'un tel fichier (le FNAEG) regroupant tous les opposants sociaux ou politiques aux gouvernants en place présente **un grave danger pour les libertés fondamentales.**
- Considérant le caractère **arbitraire et totalitaire de cette loi** qui offre la possibilité à n'importe quel gendarme ou policier d'ordonner un **prélèvement ADN sur simple « présomption » de délit.**
- Considérant que les moyens de fichage et contrôle mis en œuvre par le gouvernement rappellent un sombre passé de notre histoire ; Il a fait appel de la décision rendue par le tribunal d'Alès.
- Devant **l'augmentation de la répression** à l'égard des militants.
- Devant la volonté de la justice de fermer les yeux sur **des lois et des méthodes** à caractère **totalitaire.**
- Devant un Etat qui n'a pour seule réponse aux problèmes sociaux que des réponses liberticides.



**Rassemblement le 28 Novembre à partir de
8h30 devant le Palais de justice de Nîmes**

pour soutenir Benjamin Deceuninck qui appelle à refuser les prélèvements ADN, à refuser les lois liberticides.

Premières associations signataires:

CNT, Fédération Anarchiste, SCALP- No Pasaran, Impatience démocratique, le collectif de soutien des faucheurs volontaires Gard Cévennes, Syndicat de la Magistrature, FSU, Solidaires, CGT, LCR et Alternative Libertaire, les Alternatifs



« Se soumettre ou résister » **NON AU FICHAGE ADN !**

Procès en appel le 28 novembre 2006 à Nîmes à 8h30

Soutien à Benjamin Deceuninck Condamné à 1 mois de prison avec sursis en septembre 2005 pour un arrachage d'OGM, Benjamin Deceuninck, paysan, avait été convoqué le 23 juin dernier pour un **prélèvement ADN qu'il avait refusé.**

Il a été condamné le 29 septembre dernier pour son refus à 500 € d'amende par le tribunal d'Alès.

- Considérant qu'un tel fichier (le FNAEG) regroupant tous les opposants sociaux ou politiques aux gouvernants en place présente **un grave danger pour les libertés fondamentales.**
- Considérant le caractère **arbitraire et totalitaire de cette loi** qui offre la possibilité à n'importe quel gendarme ou policier d'ordonner un **prélèvement ADN sur simple « présomption » de délit.**
- Considérant que les moyens de fichage et contrôle mis en œuvre par le gouvernement rappellent un sombre passé de notre histoire ; Il a fait appel de la décision rendue par le tribunal d'Alès.
- Devant **l'augmentation de la répression** à l'égard des militants.
- Devant la volonté de la justice de fermer les yeux sur **des lois et des méthodes** à caractère **totalitaire.**
- Devant un Etat qui n'a pour seule réponse aux problèmes sociaux que des réponses liberticides.



**Rassemblement le 28 Novembre à partir de
8h30 devant le Palais de justice de Nîmes**

pour soutenir Benjamin Deceuninck qui appelle à refuser les prélèvements ADN, à refuser les lois liberticides.

Premières associations signataires:

CNT, Fédération Anarchiste, SCALP- No Pasaran, Impatience démocratique, le collectif de soutien des faucheurs volontaires Gard Cévennes, Syndicat de la Magistrature, FSU, Solidaires, CGT, LCR et Alternative Libertaire, les Alternatifs